

# Mada familles

Mars 2014 - N° 247

JOURNAL TRIMESTRIEL  
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

## de la Manche



**MUNICIPALES 2014 : LES FAMILLES  
AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE LOCALE**

UDAF de la Manche - CS 81209 - 291 rue Léon Jouhaux - 50009 SAINT-LÔ Cedex - Tél. 02 33 57 92 25 - Fax. 02 33 57 39 11

# LES ÉCHOS — DE L'UNAF —

## Facebook, l'opium des jeunes.

Les 9-12 ans, y sont de plus en plus présents, même si officiellement Facebook est interdit au moins de 13 ans.

## Un site recommandé par les parents.

L'UNAF et Internet sans crainte ont ouvert un site internet destiné aux parents qui permet de recommander et d'évaluer les sites et contenus numériques. Une manière de protéger vos enfants des dangers de l'informatique.  
[www.panelparents.fr](http://www.panelparents.fr)

## Les pères, parents pauvres du divorce ?

Une étude de l'INED révèle que dans 7 cas sur 10, la résidence des enfants est fixée chez la mère.

## Les allocations familiales : vers une perte de poids en 2060.

Représentant près de 2 % de la richesse nationale en 2011, les allocations et autres aides familiales n'en représenteraient que 1,1 % en 2060, selon les projections du Haut Conseil au financement de la protection sociale.

## Les cartes bancaires en hausse en 2014, surtout pour les plus modestes.

Pour 2014, on remarque une hausse quasi généralisée du prix des cartes bancaires. Il faudra compter, selon les banques, une hausse de l'ordre de 0,75 € à 2 € environ sur les cartes à paiement immédiat. On peut retenir néanmoins une stabilité des prix pour les cartes bancaires haut de gamme, déjà très coûteuses : leur tarif restera globalement identique en 2014. Les cartes à paiement différé sont également préservées de cette évolution des prix.

## L'augmentation de la TVA en 2014, un impact sur la vie des familles.

Les hausses de TVA 2014 augmenteront de 80 à 139 € le coût de la vie pour les familles-type de l'UNAF (pour en savoir plus : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)).

## La fiscalité inquiète la famille.

Une étude ViaVoice confirme que le premier sujet d'inquiétude des familles concerne la fiscalité.

## Au nom du père.

Sur 826.762 enfants nés en 2012, 82,8 % ont reçu le nom de leur père. 6,5 % de leur mère, 6,9 % celui des deux parents et 2,2 % un autre nom (en raison de noms en plusieurs mots de l'un ou l'autre des parents).

A C T U A L I T É S U N A F



## SUPPRESSION DES COTISATIONS FAMILIALES : QUI VA PAYER ?

**Le Président de la République vient d'annoncer la fin, d'ici 2017, des cotisations familiales pour les entreprises. Comment seront compensés les milliards de perte de recettes pour la branche famille, déjà en déficit ?**

### Les entreprises bénéficient de la politique familiale

La branche famille permet aux salariés de mieux concilier leur activité professionnelle avec leur vie familiale (accueil petite enfance, accueil périscolaire...). Elle permet le renouvellement des générations d'actifs dont les entreprises ont besoin. Les entreprises bénéficient directement de la politique familiale et y contribuent légitimement.

Quelle est la logique de dédouaner les entreprises de leur contribution à la branche famille tout en leur demandant de s'engager davantage à prendre en compte les besoins des parents salariés (congés parentaux, crèches d'entreprises...)?

### Où trouver ces milliards d'économies supplémentaires ?

Comment l'Etat va-t-il compenser sur un temps aussi court et sur des montants aussi massifs une telle perte de recettes ? Si cela se traduit par moins de prestations, moins de services, moins d'aides, ce sont au final les familles qui subiront de plein fouet cette mesure !

Et pour quel bénéfice en contrepartie ? Oui les familles sont soucieuses pour l'emploi, mais qui peut affirmer qu'une telle mesure permettra la création massive d'emplois et la réduction drastique du chômage ? A ce jour : personne !

### Garantir les moyens de la branche famille

A ce stade, l'UNAF demande :

- une évaluation des effets sur l'emploi de la suppression des cotisations familiales ;
- la garantie du niveau de financement de la branche famille par des ressources lisibles et dynamiques ;
- à être associée à la réflexion et aux décisions, compte tenu de l'impact sur les familles et sur la gouvernance de la branche famille.

**Depuis un an, la politique familiale fait l'objet d'un plan sévère d'économies. Aujourd'hui même, l'INSEE annonce une baisse du taux de fécondité en France, sous le seuil symbolique de 2 enfants par femme, une première depuis 2008 : c'est un avertissement ! Sur le plan économique, une baisse de la natalité pèserait sur la consommation, l'emploi, la croissance et sur les retraites futures.**

**Il appartient au Gouvernement de garantir aux familles qu'elles ne subiront pas les effets d'une modification du financement de la politique familiale.**

# ÉLECTIONS MUNICIPALES : LA PRISE EN COMPTE DES FAMILLES

L'UDAF de la Manche représente et défend les familles du département. À ce titre, le conseil d'administration a souhaité interroger les candidats aux élections municipales dans les principales communes manchoises, afin de connaître leurs intentions sur la place et la prise en compte des familles dans leur projet.

Cette démarche, initiée au niveau national par l'UNAF, est d'autant plus importante que, d'une part, la dimension familiale des politiques publiques locales est un enjeu déterminant, et d'autre part, le code de l'action sociale et des familles prévoit qu'un représentant familial doit siéger au sein des conseils d'administration des centres communaux d'action sociale (CCAS).

Les candidats qui ont répondu ont tous à cœur de construire des politiques municipales qui tiennent compte des attentes des familles dans tous les domaines (petite enfance, sport, culture, école, dépendance, etc.). L'accessibilité des familles aux services publics municipaux ou intercommunaux apparaît également comme un objectif partagé.

Le cœur d'une commune bat en effet au rythme des familles. De leur confiance en l'avenir et la prise en compte de leurs attentes par les élus locaux, dépendent leurs choix de vie. Les familles déterminent le déclin ou la croissance démographique et donc les priorités en matière de services aux personnes, de qualité de vie, et d'équipements publics. Autrement dit, les orientations des futurs maires et présidents d'intercommunalité seront largement inspirés par les besoins des familles. Ces dernières ne sont pas seulement ces liens intimes où les citoyens vivent leur vie. Elles incarnent, à travers leur diversité, une institution sociale essentielle dans la construction du vivre ensemble d'une population et d'un territoire.

La famille reste donc un repère pour les décideurs locaux. Elle permet d'avoir une vision transversale qui s'inscrit dans la durée. C'est une réelle et grande satisfaction pour l'UDAF. Les projets sont nombreux, les ambitions fortes, aux électeurs de choisir en allant voter et, ainsi, faire vivre la démocratie locale.



*L'UDAF remercie les candidats qui ont accepté de répondre et, ainsi, de tisser un lien avec le mouvement familial départemental.*

## LES QUESTIONS POSÉES AUX CANDIDATS .....

**LE POUVOIR D'ACHAT** – Le pouvoir d'achat est une préoccupation forte des familles. Afin de permettre au plus grand nombre d'entre-elles d'accéder aux services publics municipaux/intercommunaux, envisagez-vous des conditions particulières qui tiendraient compte du fait familial ?

**LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES AUX FAMILLES** – Au regard des établissements et services proposés sur votre commune ou le territoire intercommunal, pensez-vous que de nouveaux investissements répondant aux attentes des familles soient nécessaires ?

**L'ACTION SOCIALE** – Confrontées aux difficultés économiques et sociales comme aux accidents de la vie, les familles peuvent solliciter auprès des CCAS des aides financières et un accompagnement. Quelle est votre vision de l'action sociale de proximité permettant de répondre à ces besoins, et par quelles mesures concrètes ?

**LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES** – Afin de faire vivre la démocratie locale, seriez-vous prêt à associer les familles ou leurs représentants (associations familiales) aux réflexions et décisions liées aux affaires communales/intercommunales et à l'animation du territoire ?

**LES PRIORITÉS** – Si vous êtes élu(e)/réélu(e), quelles seront vos 5 priorités politiques communales/intercommunales ?

## FISCALITÉ LOCALE

■ En matière de taxe d'habitation, l'article 1411 du code général des impôts permet de majorer les abattements pour les personnes à charge. Si vous êtes élu(e)/réélu(e), majorez-vous les taux des abattements pour personne(s) à charge ? Si oui, à quel taux ?

■ En matière d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe/redevance payée par les familles doit-elle, selon vous, tenir compte : du poids des déchets, du volume des déchets et de personnes par foyer ?

■ En matière de fiscalité locale, quelle orientation la commune et plus encore l'intercommunalité doivent-elles prendre : alourdissement, stagnation ou baisse des taux ?

**LA DÉFINITION DE LA FAMILLE POUR LES CANDIDATS** – Au-delà du seul projet municipal que vous portez, pouvez-vous dire ce que représente la famille pour vous dans la société contemporaine ?

**Vous pouvez retrouver les réponses sur notre site [www.udaf.fr](http://www.udaf.fr)**

# MÉDIATION FAMILIALE

“L'idée de la médiation, c'est de valoriser les parents, et de rééquilibrer les paroles”.

Rencontre avec  
**Marie-Françoise Duval,**  
**Odile Lerebours**  
et **Jean-Luc Cohin,**  
médiateurs à l'**UDAF**  
de la **Manche.**

Pour rétablir  
le dialogue composez  
le **02 33 57 92 25**

## La médiation familiale, à quoi ça sert ?

**Marie-Françoise DUVAL :** La médiation, ça sert à communiquer, à se parler. Les couples, soit ils se parlent trop, soit ils ne se parlent plus. Certains couples sombrent dans le silence, ou d'autres au contraire, dans le conflit. La médiation permet de mettre les choses à plat et faire en sorte qu'on sorte du silence ou d'une relation conflictuelle, dans le but de pouvoir communiquer à nouveau.

**Odile LEREBOURS :** La médiation sert à faire se rencontrer des personnes qui sont en situation de conflits, ou de non dialogue.

## Qui recevez-vous en médiation ?

**M-F. D. :** J'aurais tendance à dire, des jeunes couples. La rupture intervient souvent à l'arrivée de l'enfant. Mais on reçoit également des couples qui se séparent après 40 ou 35 ans de vie commune, c'est un phénomène relativement nouveau. Les seniors veulent profiter de leurs dernières années. Chacun voulant profiter de son autonomie, de son indépendance. Il n'y a plus d'âge limite pour divorcer. Toutes les classes d'âge sont désormais concernées par la séparation.

**Jean-Luc Cohin :** Tout est lié à la représentation du couple et à son évolution dans la société. A la place que chacun veut trouver dans son couple, entre liberté et autonomie. C'est la représentation qu'on se fait du couple en fait, qui a changée.

**O. L. :** On reçoit aussi des grands-parents qui n'ont plus accès à leurs petits enfants, en raison d'un conflit avec un belle-fille ou un beau-fils, et qui veulent rétablir le dialogue.

## Y-a-t-il des moments plus propices à la séparation ?

**M-F. D. :** Effectivement, il y a des moments charnières, comme l'arrivée du bébé, le départ des enfants, la retraite, les maladies, les accidents de la vie, le chômage.

**J-L. C. :** Des moments où les rôles de chacun sont redistribués. Les fonctions de chacun s'en trouvent affectées. Dans une famille, chacun doit trouver sa place, sinon il y a risque de déstabilisation.

## La famille serait-elle en crise ?

**J-L. C. :** On ne peut pas dire que la famille est en crise. Elle évolue. L'aspiration première des gens reste toujours de fonder une famille, c'est une valeur stable, qui demeure. Ce qui a changé, c'est le fait que la famille se repose de plus en plus sur la force du sentiment amoureux, avec le risque évident, qu'un sentiment amoureux ne perdure pas forcément. Mais la famille reste une valeur refuge. Les gens qui se séparent, généralement, reconstituent une famille très rapidement. C'est plus, l'évolution du sentiment amoureux, que celui de la famille qui a changé.

**O. L. :** La famille est en crise quand elle se rompt ; cela remet en cause ses valeurs profondes. Ce que les gens ont plus de mal à supporter dans une séparation, c'est la fin de ce en quoi ils croyaient, le couple qui dure toute une vie, la famille inséparable, c'est quelque chose de très douloureux à vivre.

## Vous dites que l'arrivée d'un enfant peut être un facteur de rupture de couple ?

**M-F. D. :** Je constate que souvent l'arrivée de l'enfant est un facteur de rupture. La place plus importante que prend la mère peut changer la donne. Avec l'arrivée de l'enfant, la mère prend beaucoup de place, et elle n'en laisse parfois pas beaucoup à son compagnon, ou à son mari.

**O. L. :** Il est vrai que la maman devient mère plus que femme. Mais concernant une rupture, cela n'intervient pas forcément à l'arrivée du premier enfant. Cela peut arriver dans le cadre d'une seconde naissance. En fait, ça vient surtout du projet d'enfant, le couple n'a pas forcément le même projet de naissance au même moment.

## Justement avec l'arrivée de l'enfant, le père change de statut, de compagnon ou mari, il passe à celui de père, il peut avoir du mal à se situer ?

**J-L. C. :** Parfois, le père peut avoir du mal à trouver sa place. Il y a un équilibre des places à trouver. Il faut réaménager les rôles. Et le couple a tort de penser que cela va se faire tout seul, s'ils n'en parlent pas ensemble.

## Pourquoi les personnes ont encore peu recours à la médiation ?

**O. L. :** La plupart des couples qui se séparent veulent très vite tourner la page, sortir de leur souffrance, rayer leur passé conjugal. En général, ce ne pas en tout début de la séparation qu'ils viennent nous consulter. Il y a un temps pour la médiation, il faut déjà avoir digéré sa séparation.

## Mais la médiation, n'a-t-elle pas pour but d'agir dans l'intérêt des enfants ?

**M-F. D. :** Quand un couple divorce ou se sépare, il ne pense pas forcément à l'intérêt de l'enfant, les personnes sont plutôt à ce moment-là, en entrain de gérer leur échec. On leur demande de penser à l'enfant alors qu'eux vont mal. L'enfant, ce n'est pas leur priorité. Ils ont déjà beaucoup à faire avec leur souffrance.

**J-L. C. :** La médiation, c'est prioriser la parole. Favoriser les paroles de chacun, qu'il y ait un juste équilibre, que chacun écoute l'autre et ce qu'il a à dire. Que chacun retrouve sa place. Il faut déculpabiliser les gens, car la séparation est souvent mal vécue. L'idée de la médiation, c'est de valoriser les parents et de rééquilibrer les paroles.

## Le médiateur, c'est un peu comme un psychologue ?

**J-L. C. :** Non. Le médiateur n'est pas un psychologue, c'est un facilitateur de dialogue. La médiation n'est pas un lieu de thérapie, c'est un lieu où on va traiter de l'organisationnel, de ce qui va améliorer le quotidien de tous.

## Et la place de l'enfant ?

**M-F. D. :** L'enfant ne doit pas se trouver entre les deux parents, mais avec les deux. Il a besoin de savoir que ses deux parents communiquent ensemble sur lui, parlent de lui.

## On se sépare de son mari ou de sa femme, mais jamais de ses enfants, êtes-vous d'accord avec ça ?

**J-L. C. :** Oui. En médiation, on travaille beaucoup sur les engagements des parents, sur le droit des enfants sur l'autorité parentale partagée, c'est ça l'enjeu, comment l'exercer quand on est séparé ? Il ne suffit pas dire, j'ai le droit à mon enfant, mais « qu'est-ce que je fais pour lui ? ».

**O. L. :** On reste parent, mais la vraie question est comment le rester quand on est séparé ? Le rôle du médiateur, c'est confronter les personnes à leur rôle de parents. Qu'est-ce qu'on a envie de communiquer à l'autre, pour le bien être de l'enfant.

## Etre témoin pour un enfant de conflits entre ses parents va-t-il avoir des effets sur son comportement futur ?

**M-F. D. :** Comment se construire quand ses parents se déchirent et quand parfois, il y a de la violence autour de soi, c'est impossible. Après cela dépend aussi de la manière dont les parents se sont séparés, d'où l'importance de bien gérer sa séparation.

**J-L. C. :** Parfois, il vaut mieux une bonne séparation qu'une mauvaise union. Plus que la séparation, c'est le maintien du conflit qui peut être problématique sur l'avenir de l'enfant. Tant qu'il n'est pas géré, apaisé ou réglé, il est source de danger pour l'enfant.

## Dans le cadre d'une famille recomposée, justement est-ce difficile pour l'enfant ?

**M-F. D. :** Quand sa mère recompose une famille, lorsqu'un enfant est l'aîné et qu'il se retrouve le troisième, il perd sa place de premier. La recomposition peut être difficile de ce point de vue.

## On revient toujours à la question de la place de chacun au sein la cellule familiale ?

**M-F. D. :** Chacun doit tenir sa place. C'est essentiel. Dans une famille, il y a les places générationnelles. Les grands-parents, les parents, les enfants. Quand on reçoit des familles en difficulté dans le cadre des médiations, on voit souvent qu'il y a une mutation des places. Les grands-parents, qui vont prendre la place des parents, des enfants qui vont prendre la place du parent absent. Il faut être au clair avec sa place dans la famille, sinon on risque de la perdre pour de bon.

## La place des grands parents est-elle de plus en plus omniprésente dans la famille?

**M-F. D. :** Oui et non. Soit ils n'ont pas envie de s'occuper des petits enfants, puisqu'ils ont déjà beaucoup donné, soit ils s'en occupent beaucoup. Le tout c'est que chacun reste à sa place. Après les grands parents ne sont pas les parents.



## Comment faire pour apaiser la situation ?

**J-L. C. :** Il faut que les tensions s'expriment, que les égos sortent. Mais faut-il d'abord, que les gens en expriment vraiment l'envie. Le médiateur, c'est un facilitateur de dialogue, ce n'est pas lui qui a la solution. Ce sont les personnes en face de lui qui ont les réponses. Le médiateur donne les moyens de dépasser les conflits, les émotions négatives, les critiques de l'autre.

**M-F. D. :** Le temps est très important en médiation ; il faut du temps ; un entretien ça dure deux heures, tous les quinze jours. La gestion du temps est un facteur important.

**J-L. C. :** Quand un couple voit les juges, ça dure un quart d'heure, 20 minutes. Ils sont en situation de faire valoir leur intérêt contre l'autre. La médiation, c'est unir, c'est penser l'intérêt de chacun et l'intérêt de l'enfant. Il n'y a pas de gagnant ni de perdant, contrairement à l'avocat qui va faire en sorte que son client gagne. Ils vont être à deux à décider.

Retrouvez l'interview  
en intégralité sur  
[www.udaf50.fr](http://www.udaf50.fr)

## Les prix sont à la baisse...

L'Observatoire des prix constate une baisse du panier moyen des ménages de -1,32% entre 2012 et 2013. Tous les types de produits (marques nationales, marques distributeur, premiers prix) et toutes les surfaces de vente (hypermarchés, supermarchés, hard-discounteurs) participent à cette amélioration du pouvoir d'achat des ménages.



**Les prix ont baissé de -1,32 %** entre 2012 et 2013. Le prix moyen du panier s'élève en 2013 à 135,26€, revenant ainsi au même niveau que 2011.

Les prix des **œufs**, des **produits laitiers** et les produits « **petits déjeuners** » sont en **forte baisse**.

Il est à noter que ce sont **les premiers prix qui enregistrent la baisse la plus importante (-4,32%)**. Presque toutes les catégories de produits constituant le panier (eaux, desserts, confitures et pâtes à tartiner...) et toutes les surfaces de vente (hypermarchés, supermarchés, hard-discount) sont concernées par cette baisse.

**Les hypermarchés restent les surfaces de vente les moins chères**, en particulier pour les produits « premier prix ».

Enquête réalisée par un réseau de 80 « veilleurs consommation » issus de 37 départements. Relevés de prix de 35 produits de consommation courante représentant 13 catégories de produits, tous les 2 mois. 3 types de prix relevés : marque nationale, marque de distributeurs et 1<sup>er</sup> prix, dans 3 types de magasins : hypermarchés, supermarchés et hard-discounts. Lien de l'observatoire complet : [http://www.famillesrurales.org/Upload/Internet/LienCMS/dp\\_obsvprix\\_janv2014\\_agz\\_CMS1079.pdf](http://www.famillesrurales.org/Upload/Internet/LienCMS/dp_obsvprix_janv2014_agz_CMS1079.pdf)

## Partager le congé parental : oui mais...

Familles Rurales s'interroge sur le sort réservé à la politique familiale. Le dispositif de mise en œuvre proposé pour cette mesure conduira inévitablement à un raccourcissement du congé parental (si l'autre parent ne prend pas les six mois). Mais au bénéfice de qui ? De l'enfant qui éventuellement ira six mois plus tôt à l'école ?

Familles Rurales pose la question car derrière la volonté de progresser en termes d'égalité, ne faut-il pas voir un souhait d'économie ?

**Les députés ont adopté, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la mesure visant à réformer le congé parental.**

Familles Rurales, qui a toujours défendu le principe d'égalité, accueille favorablement cette volonté de répartition du congé parental **entre les deux parents** en instaurant une partie non transférable entre eux.

Toutefois, la mesure adoptée ne nous paraît **pas adéquate**. Elle semble même aller à l'encontre de l'**objectif initial** pour plusieurs raisons :

■ Même s'il est **important d'encourager l'implication des deux parents**, Familles Rurales estime qu'il faut leur **laisser la liberté d'organiser ces 3 ans** comme bon leur semble.

■ De plus, tous n'occupent pas un emploi aux évolutions de carrière gratifiantes. Certains préfèrent donc interrompre leur activité pour se consacrer trois années à l'éducation de leurs enfants.

■ Enfin, dans la formule proposée par le gouvernement, **si l'autre parent ne prend pas le congé, quel sera le mode de garde de l'enfant à l'issue des deux ans ½ ?** Les parents ne seront-ils pas confrontés à des difficultés pour trouver un système de garde jusqu'à la prochaine rentrée scolaire ?

De plus, Familles Rurales propose **la création d'un congé parental partagé plus court et mieux rémunéré** :

- Accessible dès le premier enfant ;
- D'une durée de 12 mois maximum ;
- Assorti d'une période de 2 mois consécutifs non transférable réservée au second parent.

Fédération Familles Rurales  
de la Manche

ZI la Capelle - 291 rue Léon Jouhaux  
50000 Saint-Lô

Tél. 02.33.57.76.59

famillesrurales50@sfr.fr

[www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

## Sécurité seniors : « Ayez les bons réflexes »

**Beaucoup d'associations sont appelées à traiter de plus en plus de dossiers concernant les seniors victimes notamment de démarchage à domicile, téléphone, etc.**

**Voici quelques conseils à appliquer :**

- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables.
- Évitez de détenir trop d'espèces, privilégiez les paiements par carte ou chèque bancaire.
- N'ouvrez jamais à un inconnu se présentant comme professionnel (plombier, électricien, policier, etc.) que vous n'avez pas sollicité.
- Dans la rue, portez votre sac fermé ou sous le bras.
- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilants, ne vous laissez pas distraire par un inconnu.
- Ayez un téléphone à votre portée. En cas d'urgence composez le 17 ou le 112.
- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière : soyez prudents à pied comme en voiture.

**En conclusion, soyez vigilants !**

### Protéger la famille fait partie de nos valeurs

Venez rencontrer **Jean-Charles LOPIN**  
et son équipe à **Saint-Lô Centre Ville**

Des conseillers spécialisés à votre disposition  
en gestion de patrimoine et en protection  
des personnes et des biens.  
65 rue Havin - Tél. : **02 33 72 57 01**



## LE CALENDRIER DES FAMILLES

### ASSOCIATION FAMILIALE DE COUTANCES

#### BOURSE DE PRINTEMPS, VÊTEMENTS ET OBJETS DE PUÉRICULTURE

**Vente :** samedi 5 avril de 9h à 18h et dimanche 6 avril de 14h à 17h30

**Dépôt (réservé aux adhérents) :** vendredi 4 avril de 9h à 18h

**Reprise des invendus :** mardi 8 avril de 13h à 17h30

Pour adhérer se rendre au 5 rue des seringas à Coutances au cours d'une permanence dont les dates paraîtront dans la presse. Cotisation annuelle 12 €  
Renseignements par téléphone au 02 33 45 44 77 ou au 02 33 07 19 57

### ASSOCIATION FAMILIALE SAINT-LOISE

#### BOURSE AUX VÊTEMENTS D'ÉTÉ 2014

Cette bourse concerne toute la layette et tous vêtements d'été pour homme, femme et enfants.

**Dépôt :** vendredi 4 avril de 10h à 17h30

**Ventes :** samedi 5 et lundi 7 avril de 9h à 17h30

**Reprise des invendus :** mardi 8 avril de 13h à 17h30

Dépôt réservé aux adhérents de l'association, journées de ventes ouvertes à tous.  
Contact : 02.33.45.82.86

### ASSOCIATION FAMILIALE CHERBOUGEOISE

#### BOURSE DE PRINTEMPS

**Vente :** salle des fêtes de Cherbourg

Mardi 1<sup>er</sup> avril de 17h à 19h et mercredi 2 avril de 10h à 17h

**Inscriptions :** local AFAC le jeudi 20 Mars 2014 de 14h à 17h

Parking Fontaine Gambetta - Cherbourg - Tél. : 02 33 39 44 09

### ASSOCIATION FAMILIALE DU CANTON DE MORTAIN

#### BOURSE PRINTEMPS-ETE du 8 au 11 Avril

**Dates Pré-inscription - à la salle des fêtes du Cosoc de Mortain.**

Lundi 17 mars de 9h à 11h et de 14h à 18h et jeudi 20 mars de 19h30 à 20h30



### CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) Renouvellement des délégués familiaux.

L'UDAF de la Manche est présente au sein des CCAS pour participer et mettre en œuvre la solidarité communale.

À l'issue des élections municipales des 23 et 30 mars prochains, il faudra renouveler les délégués familiaux. L'Union Départementale des Associations Familiales souhaite représenter massivement les familles dans les centres communaux d'actions sociales, en proposant des candidats.

Si vous connaissez des personnes désireuses de s'impliquer dans le CCAS de leur commune, adressez-vous sans tarder au service de l'institution familiale de l'UDAF :  
M<sup>me</sup> Dominique Surville 02 33 57 92 25,  
ou par mail [contact@udaf50.fr](mailto:contact@udaf50.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDAF

Le 23 Mai 2014 au château  
de la Salle à Montpinchon,  
conférence sur le thème  
de la Prévention  
en matière de santé.

## CHIFFRES CLÉS DE LA FAMILLE EN 2013

■ **Plus d'habitants mais moins de croissance.** 66 millions d'habitants vivent en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer au 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit 280.000 de plus qu'un an auparavant (+0,4%) : c'est la croissance la plus faible depuis 2000.

■ **L'espérance de vie à 60 ans augmente aussi régulièrement,** mais moins vite que l'espérance de vie à la naissance. En 2013, à 60 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 27,3 ans en moyenne, et les hommes 22,7 ans.

■ **On note aussi un vieillissement de la population plus rapide** depuis 2011. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la France comptait 18% d'habitants âgés d'au moins 65 ans (+3,4 points en 20 ans). Les 75 ans et plus représentaient 9,1% de la population (+3 points en 20 ans).

■ Après avoir marqué le pas l'an passé, **l'espérance de vie à la naissance a progressé à 85 ans** (84,8 en 2012) pour les femmes et 78,7 ans pour les hommes. (78,4 en 2012).

■ **L'âge moyen des mères à l'accouchement a atteint 30,1 ans** l'an passé, soit une progression de 0,6 ans en dix ans.

■ **Le taux de fécondité a aussi reculé à 1,99 enfant par femme** contre 2,01 en 2012. Un recul de la fécondité. En 2013, 810.000 bébés ont vu le jour en France, c'est 11.000 de moins qu'en 2012. Les français font moins d'enfants, mais la France et l'Irlande restent néanmoins les pays les plus féconds de l'Union européenne.

■ **7.000 mariages homosexuels** ont été conclus en 2013 en France et 231.000 mariages de personnes de sexe différent. Plus de 2.900 communes ont déjà célébré au moins un mariage entre conjoints de même sexe.

■ **9% des familles avec enfant(s) mineur(s) sont des familles recomposées.**

(Sources Insee)



### S'abonner, c'est facile !

La revue « Familles de la Manche »  
paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner : retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).
- Pour adhérer à une association familiale : l'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1,10 €).
- Pour adhérer à une association locale : renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat institution familiale).

#### Bulletin d'abonnement

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue « Familles de la Manche » (ci-joint chèque de 1 € en règlement).

Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.



**LA BANQUE  
PROCHE DE VOUS,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208  
RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09.